MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Liberté Égalité Fraternité

Fonction principale : Agent comptable régional

AGENT COMPTABLE RÉGIONAL (F/H) - INSTITUT FRANÇAIS DU VIETNAM - HANOÏ

Emploi-type principal :	**RÉGISSEUR OU RÉGISSEUSE - AGENT OU AGENTE COMPTABLE D'EAF**
Domaine d'activité :	ADMINISTRATION - AFFAIRES FINANCIÈRES
Code Emploi-type NOMADE :	FIN-13
Emploi-référence interministériel :	FPGBF006 Régisseuse / Régisseur d'avances et/ou de recettes
Domaine fonctionnel interministériel :	Gestion budgétaire et financière

Fiche de poste au :	01/09/2025
Affectation :	Institut français du Vietnam à Hanoï
Lieu de travail :	Institut français du Vietnam à Hanoï
Numéro du poste de travail :	0001005927

Emploi(s)-type de rattachement	Domaine(s) d'activité	Pourcentage
Régisseur ou régisseuse - Agent ou agente comptable d'EAF	Administration - Affaires financières	100

Description synthétique du poste
Vous êtes comptable public chargé de la tenue de la comptabilité générale d'établissements sans personnalité juridique et à autonomie financière (ESP-EAF). Vous êtes le comptable principal de deux établissements : l'Institut français du Vietnam et le Centre de coopération et d'action culturelle de Taipei. Votre lieu de résidence se situe à Hanoï.

Composition de l'équipe de travail
1 chargé de mission comptabilité et 1assistant à temps partiel (50%) à Hanoï.

Activités principales
Vous êtes : - soumis aux obligations d'un comptable public ; - totalement indépendant à l'égard du directeur pour l'exécution de sa mission et uniquement dans ce cas ; - soumis au régime de responsabilité des comptables publics ; - amené à être contrôlé par des autorités habilitées ; - nommé dans un établissement sans personnalité juridique et à autonomie financière (ESP- EAF). Vos tâches sont les suivantes : 1/ Tenue de la comptabilité générale : - procéder au recouvrement des recettes, assurer le paiement des dépenses ; - garder et conserver les fonds et les valeurs ; - conserver les pièces justificatives des opérations comptables ; - à chaque fin d'exercice établir le compte financier de chaque établissement. 2 / Régie le cas échéant : sous l'autorité du directeur Suite à la régionalisation des agences comptables, les directeurs peuvent avoir institué des régies dans les EAF : contrôler mensuellement les opérations comptables d'encaissement et de paiement des régisseurs transmises par chaque ordonnateur et chaque régisseur. 3/ Maîtrise des risques (contrôle interne financier - CIF) : - référent pour le champ comptabilité ; - animateur au sein des établissements ; - membre du comité de gouvernance. 4/ Conseil auprès de la direction de l'établissement et de l'ambassade : - appui aux directeurs/ordonnateurs et à leurs délégués sur la comptabilité budgétaire, les règles de comptabilité publique française, les documents juridiques à établir ; - communication de l'ensemble des informations en votre possession pour préparer les principaux actes budgétaires (budget initial et budget(s) rectificatif(s)) à la direction de l'EAF ; - information périodique de la direction de l'EAF et de l'ambassade de l'état de la comptabilité générale, notamment de la trésorerie ; - au besoin, pallier le manque de gestionnaire budgétaire et de saisie de l'ordonnancement : vous pourrez, par une convention (cf : arrêté du 5 mai 2022), effectuer des tâches budgétaires relevant habituellement de l'ordonnateur. 5/ Formation des secrétaires généraux nouvellement nommés, à la comptabilité budgétaire et à l'application ELAP finance.

Environnement professionnel
Directeur et secrétaires généraux des EAF et de leurs antennes. Le cas échéant, régisseurs de sa compétence régionale. Les directions des établissements à autonomie financière et des antennes, les ambassades de sa compétence régionale. La sous-direction du réseau de coopération et d'action culturelle au MEAE (DGM/DDC/RES).

Liaisons fonctionnelles
La Direction spécialisée des Finances publiques pour l'étranger (DSFIPE). La Cour des Comptes. Les partenaires locaux publics ou privés (organismes sociaux - office des changes, établissements bancaires, administrations...).

Conditions particulières d'exercice
Contraintes liées à un exercice professionnel à l'étranger dans les établissements relevant de sa compétence régionale. Forte disponibilité à prévoir, en fonction des charges liées aux fonctions exercées, aux conditions d'exercice de ces fonctions, et aux conditions locales d'existence. Connaissance des conditions du pays d'affectation, de sa culture et des règles de la législation locale quelles qu'elles soient (exemples : la législation bancaire, le contrôle des changes, la détention de devises, la fiscalité, le statut de partenaires, etc...). Poste avec déplacements à prévoir.

Durée d'affectation attendue

Profil statutaire du poste
• A Agent contractuel ou titulaire de la Fonction publique

Groupe de prime
Sans objet

Contacts
Occupant actuel du poste : Jean-Charles BROSSIER, jean-charles.brossier@ifv.vn

Compétences

Légende :

Facultatif	Débutant	Pratique	Maîtrise	Expert
☐☐☐☐	■☐☐☐	■■☐☐	■■■☐	■■■■

Connaissance		*Requise*
Achats et marchés publics	■■■☐ Maîtrise	✓
Contrôle de gestion	■■■☐ Maîtrise	✓
Contrôle interne comptable	■■■■ Expert	✓

Compétences		
Droit/Réglementation	Maîtrise	✓
Environnement administratif, institutionnel et politique	Maîtrise	✓
Gestion budgétaire et comptable	Expert	✓
Gestion des ressources humaines	Maîtrise	✓
Statut et réglementation des établissements à autonomie financière (EAF)	Expert	✓
Savoir-faire		*Requise*
Accompagner un changement, une réforme, un dispositif	Maîtrise	✓
Analyser une information, une donnée, une situation, un dispositif	Expert	✓
Anticiper un risque, une évolution	Expert	✓
Elaborer un budget	Expert	✓
Savoir-être		*Requise*
Aisance relationnelle	Maîtrise	✓
Aptitude à l'écoute	Maîtrise	✓
Etre rigoureux	Expert	✓
Faculté d'adaptation	Expert	✓
Sens de l'organisation	Maîtrise	✓
Compétence outil		*Requise*
Bureautique	Expert	✓
ELAP FINANCE	Expert	✓
Compétence linguistique		*Requise*
Anglais	B2 Avancé/Indépendant	✓

Compétences

Diplômes ou expérience professionnelle recommandée pour exercer les fonctions
Expérience indispensable d'un poste d'agent comptable dans un établissement public en France ou à l'étranger. La connaissance de la région constituerait un atout.